

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
9 février 2001
Français
Original: arabe

**Lettres identiques datées du 6 février 2001, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre de M. Tariq Aziz, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères par intérim de la République d'Iraq, en date du 6 février 2001, concernant l'agression flagrante continue perpétrée par les aviations des États-Unis et du Royaume-Uni contre l'Iraq à l'intérieur des zones d'exclusion aérienne illégitimes. En effet, ces aviations ont, au cours de la période du 26 janvier au 1er février 2001, effectué 145 sorties, 52 depuis l'Arabie saoudite, 35 depuis le Koweït et 58 depuis la Turquie.

Le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères par intérim demande au Conseil de sécurité d'assumer la responsabilité qui est la sienne concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales en intervenant auprès des Gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni ainsi que des États qui participent à cette agression, l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie, afin de mettre un terme à leur agression continue injustifiée contre un État indépendant et souverain, et de mettre définitivement un terme à cette agression.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Mohammed **al-Humaimidi**

**Annexe aux lettres identiques datées du 6 février 2001, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que, entre le 26 janvier et le 1er février 2001, des avions de guerre américains et britanniques, décollant de bases situées en Arabie saoudite, au Koweït et en Turquie, ont continué de violer l'espace aérien iraquien et effectué 145 sorties, dont 52 à partir de l'Arabie saoudite, 35 à partir du Koweït et 58 à partir de la Turquie. Vous trouverez ci-après le détail de ces violations.

1. *Région nord* : 58 sorties effectuées à des altitudes variant entre 6 000 et 12 000 mètres et à des vitesses variant entre 720 et 780 km/h. Des précisions concernant ces opérations figurent ci-après :

a) Le 29 janvier 2001, à 11 heures, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 12 sorties et survolé les régions de Mossoul, Arbil, Dohouk, Tal Afar, Zakho, Amadiya et Aïn Zala. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 35;

b) Le 30 janvier 2001, à 10 h 45, des avions américains et britanniques (F-14, F-15 et F-16) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 16 sorties et survolé les régions de Zakho, Baïbou, Oqra, Amadiya et Dohouk. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 45;

c) Le 31 janvier 2001, à 10 h 30, des avions américains et britanniques (F-15, F-16 et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 16 sorties et survolé les régions de Dohouk, Mossoul, Arbil, Oqra, Tal Afar, Aïn Zala et Amadiya. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 35;

d) Le 1er février 2001, à 10 h 30, des avions américains et britanniques (F-14, F-15 et F-16) venant de Turquie et appuyés par un avion AWACS, ont violé l'espace aérien iraquien au-dessus de la région nord en effectuant 14 sorties, au cours desquelles ils ont survolé les zones d'Amadiya, Dohouk, Mossoul, Arbil, Tal Afar et Aïn Zala, avant d'être contraints de rebrousser chemin à 13 h 30 par les forces antiaériennes irakiennes agissant en état de légitime défense.

2. *Région sud* : 87 sorties effectuées à des altitudes variant entre 9 000 et 13 000 mètres et à des vitesses variant entre 720 et 780 km/h. Des précisions concernant ces opérations figurent ci-après :

a) Le 26 janvier 2001, à 20 h 15, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 14 sorties à partir de

l'Arabie saoudite et 4 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Bassorah, Nassiriya, Samawa, Salman, Chanafiya, Lassaf, Achbija, Al machkhaf, Qalaât Soukar et Al Qorna. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 21 h 25;

b) Le 27 janvier 2001, à 10 h 55, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 8 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 11 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Safouan, Artawi, Joulaïba, Bassiya, Bassorah, Nassiriya, Samawa, Al Hay, Najaf et Lassaf. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 22 h 20;

c) Le 28 janvier 2001, à 19 h 10, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 6 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 8 à partir du Koweït et ont survolé les régions de Bassorah, Nassiriya, Samawa, Najaf, Diwaniya, Karbala, Kout, Salman et Cheikh Saâd. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 20 h 25;

d) Le 29 janvier 2001, à 12 h 10, des avions américains et britanniques (F-15, F-16 et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 4 sorties à partir du Koweït et survolé les régions de Fao, Oum Qasr, Joulaïba et Bassorah. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 15;

e) Le 30 janvier 2001, à 19 h 30, des avions américains et britanniques (F-15 et F-16) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 10 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 6 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Bassiya, Samawa, Lassaf, Artawi, Taqtaqana, Al Akhidar, Qalaât Soukar, Nassiriya, Ramita, Diwaniya, Chanafiya, Afak, Hachimiya, Kout, Cheikh Saâd, Naâmaniya, Al Qorna et Bassorah. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 21 h 50;

f) Le 1er février 2001, à 19 h 35, des avions américains et britanniques (F-14, F-15 et F-16) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 14 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 2 autres à partir du Koweït et survolé les régions d'Al Qorna, Nassiriya, Samawa, Chanafiya, Lassaf, Achbija et Qalaât Soukar. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 20 h 50.

Ces agressions, qui illustrent l'attitude belliqueuse que les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni adoptent continuellement à l'égard de l'Iraq, constituent, depuis 1992, une politique établie dont l'objectif est de porter atteinte à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Iraq et de détruire systématiquement et délibérément la population, l'infrastructure et les installations civiles du pays. Cette politique est attestée par les déclarations successives que font les dirigeants américains et britanniques.

Le Gouvernement de la République d'Iraq rejette catégoriquement les prétendues zones d'exclusion aérienne, imposées unilatéralement et illégalement par les États-Unis et le Royaume-Uni. Il rejette également toutes les conséquences de cette décision illégale, notamment les prétextes fallacieux que ces pays avancent pour motiver leur agression militaire contre l'Iraq.

En apportant un soutien logistique aux États-Unis et au Royaume-Uni, l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie sont devenus des partenaires essentiels dans les attaques lancées contre l'Iraq et ils doivent assumer l'entière responsabilité de leurs actes sur le plan international, conformément au droit international, notamment l'obligation d'indemniser pleinement l'Iraq pour le préjudice humain et matériel subi par suite des pratiques illégales décrites plus haut, qui portent atteinte à la souveraineté de l'Iraq, compromettent dangereusement sa sécurité et constituent une menace directe et grave pour la paix et la sécurité internationales.

Tout en condamnant ces actes d'agression dirigés contre des installations et des objectifs civils irakiens, le Gouvernement de la République d'Iraq vous prie d'assumer vos responsabilités, à savoir préserver la paix et la sécurité internationales, et d'intervenir auprès des gouvernements des pays concernés pour qu'il soit mis un terme à ces attaques ininterrompues et injustifiées lancées contre un État indépendant et souverain.

Le Vice-Premier Ministre,
Ministre des affaires étrangères par intérim
de la République d'Iraq
(Signé) Tariq Aziz
